



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

FONDS D'AIDE POUR LES SINISTRÉS D'OKA

***La Panière d'Alexie entame le pas avec
une contribution de 1000\$!***

Oka, le 30 juin 2017 – Le maire de la municipalité d'Oka, monsieur Pascal Quevillon, souligne la généreuse contribution amassée par La Panière d'Alexie lors de sa levée de fonds organisée le 3 juin dernier. Cette somme est d'autant plus considérable du fait qu'il s'agit de la première donation s'inscrivant au Fonds d'aide pour les sinistrés mis en place par la Municipalité.

À cette occasion, des assiettes, des assiettes et des assiettes de spaghetti ont été servi, du dîner jusqu'au souper, au bistro de La Panière d'Alexie. «Ce sont 1000\$ qui vont directement à la cause des familles Okoises qui ont été victimes de la crue majeure du lac des Deux Montagnes», explique Pascal Quevillon, maire de la municipalité d'Oka. Mentionnons que cette levée de fonds marquait aussi le début de la Panière *version soirées*. Ils sont maintenant ouverts les vendredis, samedis et dimanche soirs pour des tapas, un menu bistro, salade d'été et panini à déguster avec un verre de vin.

La constitution d'un Fonds d'aide est l'une des mesures adoptées par le Conseil municipal pour venir en aide aux sinistrés. Le montant de l'aide financière qui sera accordé sera déterminé, en fin d'année, en fonction du nombre de demandes admissibles reçues et la somme cumulée au fonds d'aide, sans toutefois dépasser 5 000\$ par demande. «J'espère sincèrement que l'entraide, la solidarité et la générosité dont nous avons fait preuve pour surmonter, ensemble, cette triste épreuve se prolongeront dans le temps. J'invite votre mobilisation pour continuer d'aider nos concitoyens et concitoyennes qui endurent encore les conséquences de cette catastrophe. En organisant et/ou en participant aux levées de fonds, vous faites une réelle différence sur le soutien financier que la communauté leur offrira.» conclut M. Quevillon.

Pour en connaître davantage sur les différentes mesures adoptées par le Conseil municipal et sur l'aide dont vous pouvez bénéficier, visitez notre site Web au municipalite.oka.qc.ca.